logocdg44.tif

Rapport sur l’évolution  
des risques professionnels

### Centre de gestion 44

### - Service hygiène & sécurité –

Contexte réglementaire

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, article 40, prévoit que : « […] le comité procède à l’analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents du ou des services entrant dans son champ de compétence.

A cette fin, il délibère chaque année sur le rapport de l’évolution des risques professionnels, présenté par le président. Un exemplaire de ce rapport est transmis au centre de gestion [ …].

Chaque centre établit, sur la base de ces documents, un rapport de synthèse bisannuel qu’il transmet au conseil supérieur de la fonction publique territoriale en annexe au rapport pris pour l’application de l’article 33 de la loi du 26 janvier 1984 ».

Année 2011

Nom/prénom : Tél. :

Fonction : Mail :

(Coordonnées de la personne ayant rempli le document)

# Présentation de la collectivité

## Identification

Collectivité/Etablissement :

Nom :

Adresse :

#### Présentation des compétences

Effectif total de la collectivité/établissement *(titulaires et non titulaires compris) au 31/12/2010* :

Nombre total d’heures travaillées dans l’année *(pour l’ensemble de l’effectif)* :

Présence d’un Comité d’hygiène et de sécurité/d’un Comité Technique Paritaire  
dans la collectivité/établissement : ❒ oui ❒ non

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Hommes | | Femmes | | Total | |
|  | cnracl | Non cnracl | cnracl | Non cnracl | cnracl | Non cnracl |
| Personnel administratif |  |  |  |  |  |  |
| Personnel technique |  |  |  |  |  |  |
| Autres |  |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |  |

Nombre d’agents recrutés :

Nombre de départs :

Nombre de détachements :

Nombre de disponibilités :

#### Entreprises extérieures

Nombre d’heures travaillées par des entreprises sous-traitantes permanentes :

Nombre d’heures travaillées par des entreprises extérieures occasionnelles :

# Principaux indicateurs

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont deux indicateurs statistiques quantitatifs permettant d’effectuer un suivi d’une année sur l’autre, et d’une collectivité à l’autre, de la fréquence et de la gravité des accidents du travail.

Nombre d’**heures travaillées** dans l’année :

Nombre total d’**accidents de service et de trajet** :

Nombre d’**accidents de service** sans arrêt : avec arrêt :

Nombre de jours d’arrêt :

Nombre d’**accidents de trajet**  sans arrêt : avec arrêt :

Nombre de jours d’arrêt :

Taux de fréquence (Tf) et taux de gravité (Tg)

Tf = nbre d’accidents de service avec arrêt \* 1 000 000 / nbre d’heures travaillées dans l’année

Tg = nbre de jours d’arrêts de travail \* 1 000 divisé par nbre d’heures travaillées dans l’année

Nota : Les accidents de trajet ne sont pas à inclure dans le calcul du taux de fréquence et du taux de gravité.

Taux de fréquence =

Taux de gravité =

#### Incapacité de travail

Nombre d’incapacités permanentes (partielles ou totales) :

Nombre d’accidents mortels :

Total :

Service :

Trajet :

#### Accidents d’entreprises extérieures

Nombre d’accidents liés à l’intervention d’entreprises extérieures :

# Répartition des accidents

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nature lésions  (lésions principales) | Nbre AT | % |
| 🞏 Asphyxie / intoxication  🞏 Brulure  🞏 Contusion/ hématome  🞏 Déchirures musculaires ou tendineuses  🞏 Douleurs lombaires (lombalgie, lumbago)  🞏 Entorse / luxation  🞏 Fracture / fêlure  🞏 Lésions multiples  🞏 Malaise  🞏 Morsure  🞏 Piqûre  🞏 Plaie  🞏 Présence corps étranger  🞏 Troubles ⭘ auditifs ⭘ visuels  🞏 Autre, à préciser : |  |  |
| Siège des lésions | Nbre AT | % |
| 🞏 Tête  ⭘ yeux ⭘ cou ⭘ face  ⭘ région crânienne ⭘ appareil auditif  🞏 Membres supérieurs  ⭘ épaule ⭘ bras ⭘ coude  ⭘ avant-bras ⭘ poignet ⭘ main  🞏 Tronc  🞏 Membres inférieurs  ⭘ hanche ⭘ bassin ⭘ jambe  ⭘ genou ⭘ mollet ⭘ cheville ⭘ pied  🞏 Localisations multiples  🞏 Autre, à préciser :  🞏 Côté droit 🞏 Côté gauche |  |  |
| Protection individuelle portée | Nbre AT | % |
| 🞏 Casque anti-choc  🞏 Ceinture ou harnais de retenue  🞏 Chaussures / bottes de sécurité  🞏 gants  🞏 Lunettes de protection / écran facial  🞏 Masque de protection respiratoire  🞏 Protection auditive  🞏 Vêtement de haute visibilité  🞏 Autre, à préciser : |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Eléments matériels | Nbre AT | % |
| 🞏 Appareil de levage  🞏 Echelle / échafaudage / escabeau  🞏 Electricité  🞏 Engin de TP  🞏 Machine ⭘ fixe ⭘ mobile  🞏 Mat. Espaces verts  🞏 Mobilier  🞏 Objets divers  🞏 Outils coupants  🞏 Outil mécanique à main  🞏 Plaques ⭘ béton ⭘ bois ⭘ acier  🞏 Produits dangereux : ⭘ chimique  ⭘ d’entretien ⭘ peinture ⭘ phytosanitaires  🞏 Remorque / caravane  🞏 Seringue  🞏 Tracteur  🞏 Transport en commun  🞏 Ustensiles de cuisine  🞏 Véhicule léger / utilitaire / benne  🞏 Aucun matériel  🞏 Autre, à préciser |  |  |
| Nature de l’accident | Nbre AT | % |
| 🞏 Causé par un tiers  🞏 Chute / glissade de plain-pied  🞏 Chute d’objet  🞏 Chute de hauteur / avec dénivelé  🞏 Coupure  🞏 Contact / exposition / projection  ⭘ chaleurs / froid ⭘ électricité ⭘ jambe  ⭘ poussières ⭘ produits dangereux ⭘ rayonnements ⭘ pied  🞏 Ecrasement / coincement  🞏 Faux mouvement  🞏 Heurt / choc  🞏 Manutention de personne  🞏 Manutention, effort de soulèvement (charges lourdes)  🞏 Vertiges / syncope  🞏 Autre, à préciser : |  |  |
| Activité lors de l’accident | Nbre AT | % |
| 🞏 Accueil, surveillance, contrôle  🞏 Activité funéraire  🞏 Activité physique et sportive  🞏 Chantier de bâtiment  🞏 Déplacement motorisé ou non pendant le travail (d’un lieu à un autre, descente d’un véhicule)  🞏 Entretien des espaces verts  🞏 Formation  🞏 Incendie, secours, intervention  🞏 Maintenance locaux, matériels  🞏 Nettoyage des locaux  🞏 Opération chargement/déchargement  🞏 Restauration collective  🞏 Traitement des eaux, assainissement  🞏 Travail administratif  🞏 Travail et collecte des ordures ménagères  🞏 Travail médico-social  🞏 Travail sur la voierie  🞏 Autre, à préciser : |  |  |

# Maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Nombre de maladies imputables au service :

# Evolution des accidents et maladies professionnelles sur les 3 dernières années

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Année N-3 | Année N-2 | Années N-1 |
| Taux de fréquence\* |  |  |  |
| Taux de gravité\* |  |  |  |
| Nbre de maladies |  |  |  |

# Organisation du travail

Nombre d’agents occupant des horaires décalés :

Nombre d’agents occupant des horaires de nuit :

# Faits marquants

Examen des faits intervenus durant l’année écoulée, qui sont particulièrement significatifs pour la réflexion sur le choix des priorités auxquelles devrait répondre le programme d’actions, en rappelant la date ou la période où ils se sont produits.

Accidents graves, maladies professionnelles, incidents révélateurs des dangers encourus, même s’ils n’ont pas eu de conséquences graves pour les personnes (nombre et description).

Situation de danger grave et imminent (nombre et description)

Observations formulées par le service de médecine préventive, l’ACFI, les organismes de contrôle technique, …

Modifications intervenues dans la collectivité ayant des conséquences importantes dans le domaine de la sécurité et des conditions de travail :

Introduction de nouvelles techniques, machines, matériels

Modifications dans l’organisation du travail (horaire, réorganisation des services etc..)

*\* Définition page 3*

# Moyens et actions de préventions des risques professionnels

#### ACMO

Désigné(s) : ❒ oui ❒ non

Nombre d’ACMO :

#### Mission d’inspection (Réalisée par un ACFI hors CdG)

Mise en œuvre au cours de l’année : ❒ oui ❒ non

#### Instances paritaires - chs/ctp (Si la collectivité a son propre CTP/CHS)

* Nombre de réunions sur l’année écoulée :
* Nombre de réunions extraordinaires :
* A la demande des représentants du personnel :
* A la suite d’un accident :
* Nombre de cas de recours à un expert :
* Nombre de représentants du personnel formés :
* Nombre de cas de mise en œuvre de la procédure prévue

en cas de danger grave et imminent :

* Nombre de consultations du chs/ctp avant une décision d’aménagement important :

#### Moyens financiers

Sommes consacrées à la prévention et à l’amélioration des conditions de travail : €

Variation par rapport à l’année précédente : %

#### Les actions d’informations de formations

Indiquer les actions d’informations et de formations en matière d’hygiène et de sécurité et les effectifs concernés :

Actions menées et mise en œuvre du programme annuel

Indiquer les actions du programme de prévention des risques professionnels menées durant l’année écoulée :

Mentionner les actions du programme de prévention des risques professionnels à mettre en œuvre au cours de l’année :